

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » pour ajouter une interdiction de virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Charles Sud à l'intersection de la rue Cowie, pour ajouter une interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton à l'intersection des rues Principale et Robinson Sud ainsi que Saint-Jude Nord et Évangéline et de remplacer l'annexe « O » pour ajouter des cases de stationnement limitées réservées aux employés municipaux dans le stationnement de la bibliothèque

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 20 mai 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 20 mai 2025, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 34.1 en ajoutant à la première numérotation intitulée « Interdiction de virage à gauche » du tableau de l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées » un cinquième point soit « **rue Saint-Charles Sud** en direction nord à l'intersection de la rue Cowie ».
3. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 34.2 en abrogeant à la troisième numérotation intitulée « Interdiction de virage à droite à un feu rouge » du tableau de l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées » les nomenclatures suivantes :

Saint-Jude Nord / Évangéline	2	Évangéline (côté Sud)
	4	Saint-Jude Nord (côté Ouest)
Principale / Robinson	3	Principale (côté sud)

4. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié en ajoutant, après l'article 34.2, un nouvel article 34.3 de la façon suivante :

« Article 34.3 – **Interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton**

Le virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton est interdit aux approches des intersections indiquées à l'annexe « G », soit à la quatrième numérotation intitulée « Interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton ». La pose de la signalisation nécessaire est autorisée en conséquence. »

5. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié en ajoutant une quatrième numérotation à l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées », de la façon suivante :

4. Interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton

Saint-Jude Nord / Évangéline	2	Évangéline (côté Sud)
	4	Saint-Jude Nord (côté Ouest)
Principale / Robinson Sud	3	Principale (côté sud)

6. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 49.2, en remplaçant le plan de l'annexe « O » intitulée « Plan de stationnement de l'Hôtel de ville et des églises Ste-Famille et Unie » afin de transformer sept (7) cases de stationnement limitées à 2 h du lundi au vendredi de 8 h à 17 h dans le stationnement de la bibliothèque par des cases réservées aux employés municipaux du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h, le tout tel que représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.
7. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

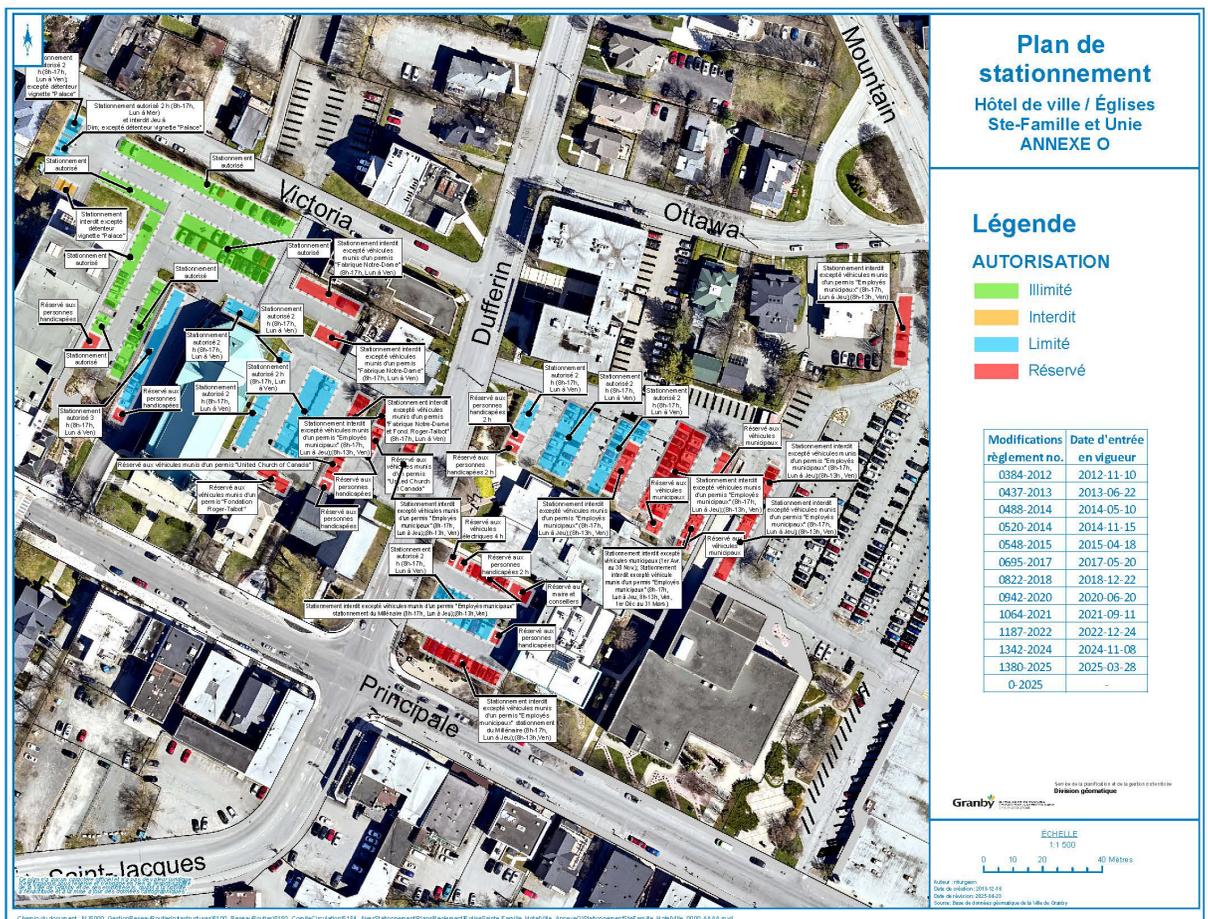
Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Règlement numéro <2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » pour ajouter une interdiction de virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Charles Sud à l'intersection de la rue Cowie, pour ajouter une interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton à l'intersection des rues Principale et Robinson Sud ainsi que Saint-Jude Nord et Évangéline et de remplacer l'annexe « O » pour ajouter des cases de stationnement limitées réservées aux employés municipaux dans le stationnement de la bibliothèque

Remplacer le plan de l'annexe « O » (Plan de stationnement Hôtel de ville / Églises Ste-Famille et Unie) comme suit :



Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe